

**CONSEIL DU BUREAU
DE L'OFFICE PUBLIC DE L'HABITAT DE L'AISNE**

**EXTRAIT
DU REGISTRE DES DELIBERATIONS**

SEANCE DU 11 SEPTEMBRE 2025

L'AN 2025, le 11 SEPTEMBRE, les membres du Bureau de l'Office Public de l'Habitat de l'Aisne se sont réunis au lieu ordinaire des séances.

Etaient présents :

MM. GRZETICZAK, Président, et RAMPELBERG, Vice-Président.
MM. DELHAYE et LIEZ, Administrateurs.

Pouvoirs : M. CREMONT, Administrateur, à M. GRZETICZAK.
M. MUZART, Administrateur, à M. RAMPELBERG.

Excusée : Mme MARICOT, Administratrice.

Assistés de : MM. DOURLIN, Directeur Général, ROBERT et SIMONNOT, Directeurs Généraux Adjoints, Mmes MOINAT et PLANCKAERT, Directrices de services.
Mmes HERMI, Responsable Gouvernance.

Début de séance à 10 h 00 – le quorum étant atteint, sous la présidence de Monsieur Freddy GRZETICZAK, Président.

ORDRE DU JOUR

SOISSONS – 2 RUE JEAN ROSTAND – VENTE DE PARCELLE A UN PARTICULIER

L'O.P.H. de l'Aisne est propriétaire d'un ensemble de 76 logements rue Rostand à Soissons, mis en location au 1er septembre 1986.

Ces logements font partie de la politique de vente de 2011-2016.

En 2024, l'OPH a reçu une demande de rachat, de [REDACTED]
[REDACTED], d'une portion de la parcelle cadastrée AT 307.

Cette portion de parcelle est actuellement à usage d'espace vert. Elle ne présente plus aucun intérêt stratégique pour l'Office et engendre des coûts d'entretien.

Après division cadastrale de celle-ci, France domaine évalue la parcelle cadastrée sous le numéro AT 413, d'une contenance de 36 m2, à 90 €.

Au regard des frais engagés par l'Office pour la division et de la baisse du coup du prix d'entretien qu'engendrera cette vente, le prix de vente est fixé à 1 100 €.

Les frais notariés seront à la charge des acquéreurs.

Il est donc proposé au Bureau d'autoriser

- la vente de la parcelle cadastrée AT 413, d'une contenance de 36 m2, à [REDACTED] au prix de 1 100 €
- et le Directeur Général à effectuer toutes les démarches nécessaires et à signer tout acte relatif à la bonne exécution de cette vente.

A l'appui des informations complémentaires fournies, le Bureau, à l'unanimité des votants, donne son accord aux propositions ci-dessus.

Ainsi fait et délibéré en séance, les jour, mois et an que dessus.

Le Président,
Freddy Grzeziczak.

